

Date : 20071212

Dossier : A-88-07

Référence : 2007 CAF 398

**CORAM : LE JUGE NADON
LE JUGE SEXTON
LE JUGE PELLETIER**

ENTRE :

EUROPE DISPLAYS, INC.

demanderesse

et

LE MINISTRE DES TRANSPORTS

défendeur

Audience tenue à Toronto (Ontario), le 12 décembre 2007

Jugement rendu à l'audience à Toronto (Ontario), le 12 décembre 2007

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE NADON

Date : 20071212

Dossier : A-88-07

Référence : 2007 CAF 398

**CORAM : LE JUGE NADON
LE JUGE SEXTON
LE JUGE PELLETIER**

ENTRE :

EUROPE DISPLAYS, INC.

demanderesse

et

LE MINISTRE DES TRANSPORTS

défendeur

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Toronto (Ontario), le 12 décembre 2007)

LE JUGE NADON

[1] Malgré les arguments solides présentés par M^e Taylor, nous ne sommes pas convaincus que notre intervention serait justifiée.

[2] Nous sommes convaincus que le TCCE n'a tiré aucune conclusion que l'on puisse qualifier de manifestement déraisonnable pour parvenir à sa conclusion finale.

[3] La demande de contrôle judiciaire sera par conséquent rejetée avec dépens.

« M. Nadon »

j.c.a.

Traduction certifiée conforme
Sandra de Azevedo, LL.B.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-88-07

**(DEMANDE DE CONTRÔLE JUDICIAIRE D'UNE DÉCISION DU TRIBUNAL
CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR DATÉE DU 16 JANVIER 2007)**

INTITULÉ : EUROPE DISPLAYS, INC.
demanderesse
et
LE MINISTRE DES TRANSPORTS
défendeur

LIEU DE L'AUDIENCE : TORONTO (ONTARIO)

DATE DE L'AUDIENCE : 12 DÉCEMBRE 2007

**MOTIFS DU JUGEMENT
DE LA COUR** (LES JUGES NADON, SEXTON
ET PELLETIER)

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE NADON

COMPARUTIONS

Robert C. Taylor

POUR L' APPELANTE/
DEMANDERESSE

Liz Tinker

POUR L' INTIMÉ/DÉFENDEUR

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

Blaney McMurtry s.r.l.
Toronto (Ontario)

POUR L' APPELANTE/
DEMANDERESSE

John H. Sims, c.r.
Sous-procureur général du Canada

POUR L' INTIMÉ/DÉFENDEUR